ACADÉMIE DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

Service inter-départemental de gestion des AESH

Lycée Nicéphore Niepce

Demande d'autorisation d'absence

Accompagnants des élèves en situation de handicap

Absences prévisibles : à envoyer 10 jours minimum avant la date prévue
Absences non prévisibles : à envoyer dès la 1ère journée d'absence

EMPLOYEUR① : ☐ DSDEN (T2) ☐ Lycée mutualisateur académique NIEPCE-BALLEURE (HT2)

NOM : …….....**Prénom** : ……

Adresse mail académique de l'agent (utile pour le retour de la décision à l'agent) :…….……

Lieu de travail……Nom du PIAL (le cas échéant) : …..…..……

Durée de l'absence : ……journée(s) du ……..……

Au ……..……

Motif de l'absence :

Absences prévisibles	Absences non prévisibles
☐ Evénement familial : précisez…… (joindre un justificatif) ☐ Examen ou concours (joindre une copie de la convocation) ☐ Autre (joindre un justificatif) : précisez……	☐ Garde d'enfant malade (joindre un certificat médical) ☐ Evénement familial : précisez…… (joindre un justificatif) ☐ Autre (joindre un justificatif) : précisez……

Date de la demande : …….. Signature du demandeur :

Dans tous les cas, un justificatif obligatoire sera fourni dans les 48 heures qui suivent la demande

Avis du directeur d'école ou du chef d'établissement – Copie au PIAL

☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable

Observations éventuelles (indiquer notamment si un planning de récupération a été prévu) :

……

A…… Le…… Signature :

Le directeur d'école ou chef d'établissement doit envoyer le document original à l'employeur et une copie au PIAL

DÉCISION DU DASEN DU DÉPARTEMENT OU DU PROVISEUR DU LYCEE NIEPCE-BALLEURE

☐ Accordée ☐ Accordée avec récupération ☐ Refusée

☐ Avec traitement ☐ Sans traitement

A…….. , le…… Signature :

① Pour connaitre l'employeur se reporter au nom du signataire du contrat.
Les AESH employés par la DSDEN ou le SIG-AESH sont recrutés sur le titre 2 (T2)
Les AESH employés par le lycée mutualisateur Niépce-Balleure ou tout autre lycée mutualisateur sont recrutés sur le hors titre 2 (HT2).